

Revue de l'IFHA

Revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne

6 | 2014 IFHA 6

Rex Anglorum ou Rex Britannie : l'utilisation du concept de peuple dans la politique des rois anglosaxons au X^e siècle

Arnaud Lestremau



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/ifha/8036

DOI: 10.4000/ifha.8036 ISSN: 2198-8943

Éditeui

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2014

ISSN: 2190-0078

Référence électronique

Arnaud Lestremau, « $Rex\ Anglorum$ ou $Rex\ Britannie$: l'utilisation du concept de peuple dans la politique des rois anglo-saxons au X^e siècle », $Revue\ de\ l'IFHA$ [En ligne], 6 | 2014, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 10 décembre 2020. URL: http://journals.openedition.org/ifha/8036; DOI: https://doi.org/10.4000/ifha.8036

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

©IFHA

Rex Anglorum ou Rex Britannie: l'utilisation du concept de peuple dans la politique des rois anglosaxons au X^e siècle

Arnaud Lestremau

- L'unification de l'Angleterre anglo-saxonne fut un processus long et complexe. Dans une première et longue phase, de multiples royaumes fondés après les migrations se consolidèrent et des dynasties s'affirmèrent, en revendiquant la maîtrise d'un passé mythique, ce qui cristallisa autour d'elles de forts sentiments d'identité¹. Au-delà des récits de Bède le Vénérable, ce sont toutes les collections de généalogies royales qui attestent ce mouvement de parcellisation du pouvoir. Ces identités locales empêchèrent qu'aucun royaume n'obtînt mieux qu'une hégémonie passagère sur la plupart de ses rivaux. Ce furent finalement les attaques vikings qui permirent l'unification, puisque seul le Wessex survécut à ces attaques. La reconstruction de ce royaume, à compter du règne d'Alfred le Grand (871-899), lui donna les moyens d'incorporer les autres *gentes* anglosaxonnes, peu ou prou soumises à l'autorité déclinante de potentats scandinaves jusqu'à la prise d'York en 954. Le renforcement de la monarchie, sous Alfred et ses successeurs, dota le royaume d'outils nouveaux : création d'un réseau de *burhs*, contrôle durable de la frappe de monnaies, fiscalité performante et rénovation des lois².
- Sans entrer dans une lecture téléologique de l'histoire insulaire³, force est de constater que certains ferments d'unité étaient observables dès la haute époque. L'inscription des premiers royaumes dans le cadre provincial romain entraîna le redéploiement d'une lutte pluriséculaire entre les populations celtiques insulaires et les populations installées au sud de l'île⁴. La confrontation avec ces populations permit de renforcer un sentiment d'identité que supposaient déjà l'usage d'une langue commune et l'inscription dans les mêmes réseaux d'alliances matrimoniales⁵. Enfin, le point de vue continental (en particulier depuis Grégoire le Grand) fit de l'Angleterre un espace homogène au regard des structures ecclésiales, avec deux archevêques dont l'un était primat d'Angleterre.

- Bède traduisit ce mouvement avec force, en inscrivant la *gens Anglorum*, dûment unifiée, dans l'histoire du Salut⁶. Ainsi le discours de l'Église anglo-saxonne fut profondément intégrateur, puisqu'il insistait sur l'existence d'une identité ethnique (*cynn*) et territoriale (*land*), en consacrant le mythe d'un nouveau peuple élu, désormais anglo-saxon⁷.
- Il semble fondamental d'inscrire l'étude des titulatures royales dans ce vaste mouvement, intellectuel et logistique, d'unification du royaume⁸. Les textes hésitent dans le choix des titulatures, qui accordent souvent aux rois la domination d'un peuple, mais parfois aussi la maîtrise d'un territoire (aux frontières d'ailleurs très floues). Dans le même temps, la floraison législative, en particulier sous le règne d'Æthelred II (978-1016), témoigne d'une hésitation similaire, puisque le droit n'est lié ni à l'ethnicité de l'acteur, ni à une attache territoriale⁹. En somme, ces souverains, susceptibles de gouverner plus d'un peuple et plus d'un territoire, désireux qui plus est d'étendre leur domination au-delà des frontières du monde anglo-saxon, semblent refuser de trancher entre ces deux types de référence. Frank Barlow en déduit, sans convaincre, que ces usages sont indifférents¹⁰. En réalité, les rois donnent plutôt l'impression de faire leur possible pour renforcer une autorité présente, sans compromettre une hypothétique expansion à venir. Ils jouent donc sans doute sur les deux tableaux de l'appartenance ethnique et de la cohérence territoriale, à une époque où les deux données ne se recoupent pas encore.

1. Regrouper les Anglo-Saxons

Wilhelm Levison notait l'usage indifférencié des termes *Angli* et *Saxones* dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bède¹¹. Cependant, au rebours de l'histoire du salut, l'usage de ces termes est un médium important de la construction politique, puisqu'elle permet d'associer les dynasties royales aux peuples qu'elles dominent. À mesure que ces royaumes sont incorporés par le Wessex, entre 871 et 954, les titulatures des souverains évoluent pour rendre compte de cette unification¹².

a) L'évolution alfrédienne

- À l'instar de ses prédécesseurs, Alfred est décrit comme rex Saxonum, rex Westsaxonum ou rex Occidentalium Saxonum¹³. Un tel style témoigne de l'attachement au cadre politique et ethnique des Dark Ages, tels qu'ils sont décrits par Bède. Le cadre retenu pour exercer un pouvoir politique est celui du groupe ethnique (les Saxons). Ses successeurs emploient parfois cette titulature¹⁴, mais ce style est plus habituel avant les années 880.
- Alfred monte sur le trône dans des circonstances très difficiles, alors que ses trois frères aînés avaient été tués au cours des guerres danoises. Il récupère donc, en 871, un royaume fragile et sur le point de tomber. Néanmoins, grâce à la victoire d'Edington et au traité de Wedmore, en 878, il parvient à établir un nouvel équilibre : l'Angleterre est divisée en deux et toute la partie située au sud de la Tamise lui revient. Cette zone inclut les anciens royaumes de Kent, de Surrey et de Sussex, ainsi que le sud-ouest de la Mercia. Fort de ce nouveau pouvoir, Alfred fait la conquête de Londres en 886. Cette volonté hégémonique de regrouper tous les Anglo-Saxons s'observe dans le prologue de son code de loi, mais aussi dans la Chronique anglo-saxonne¹⁵.
- 7 Cette expansion se traduit alors par une évolution de la titulature. Le rex Saxonum devient alors rex Angulsaxonum¹⁶, puisqu'il a incorporé des peuples qui ne sont pas à proprement

parler saxons. Sous Alfred, cette évolution est tangible. Six chartes, vraisemblablement authentiques, issues de six archives différentes, attestent ce changement¹⁷. On retrouve également cette titulature chez Asser, dont la *Vie d'Alfred* date sans doute de 893 ¹⁸. Le choix d'une telle titulature ne peut être considéré comme une mode passagère. Il s'agit d'une manière d'entériner l'alliance entre West-Saxons et Merciens, après la prise de Londres, et l'appartenance à un même peuple¹⁹. Après lui, ses successeurs reprennent un tel modèle et le généralisent²⁰.

b) Æthelstan, rex Anglorum

- Les réformes alfrédiennes et la traduction de Bède le Vénérable en vieil anglais ont entraîné l'apparition et la généralisation du concept d'Angelcynn, c'est-à-dire de « peuple (ou nation) anglais ». Cette nouvelle étiquette ethnique a été analysée comme un outil politique aux mains d'Alfred, pour unifier derrière lui les populations anglo-saxonnes de l'île contre l'ennemi danois²¹. Sur le modèle du peuple franc et conformément à la vision pontificale, les écrivains proches de la cour de Winchester imposent peu à peu l'image d'un nouveau peuple élu. Cela se traduit, dès le règne d'Alfred, par les premières utilisations d'une titulature qui englobe la totalité des peuples décrits par Bède. Dans la lignée d'Offa et d'Æthelwulf, Alfred apparaît alors comme le rex Anglorum²².
- C'est néanmoins sous le règne de son petit-fils, Æthelstan (924-939), que cette titulature se généralise²³. En effet, en 925, Æthelstan parvient à faire la conquête de la Northumbrie. En conséquence de sa réussite militaire, Æthelstan est reconnu sur le continent comme le seul roi de tous les Anglais. Ses demi-sœurs trouvent ainsi des époux sur le continent : Hugues le Grand, Charles le Simple, Conrad le Pacifique, Otton Ier et Louis III l'Aveugle furent ses affins, tandis qu'il procéda à l'adoption de plusieurs autres personnalités, comme les futurs rois Hakon le Bon, fils du norvégien Harald à la Belle Chevelure, et Louis IV d'Outremer, fils de Charles III le Simple. Ce contexte global s'accompagne de l'émergence d'une chancellerie royale et d'une complexification des titres royaux²⁴. Dans cette logique, Æthelstan s'affirme comme rex Anglorum, sa nouvelle titulature rendant compte de son aura. Ce sont donc 51 chartes de ce roi, sur les 74 conservées, qui témoignent d'un tel usage. Après Æthelstan, ce titre reste largement majoritaire dans les chartes. Si l'on ajoute souscriptions et suscriptions, il apparaît dans 460 cas sur 496 chartes conservées (93%)²⁵. Dans les monnaies royales, il s'agit également du titre le plus courant. Dans l'ensemble des monnaies postérieures à 954, 39% font apparaître ce titre ou une variante. Néanmoins, ce type monétaire s'impose surtout à partir du règne d'Edgar (959-975) et de ses fils.
- Après la gens Saxonum, c'est donc la gens Anglorum qui s'est imposée comme nouvelle nation de référence pour la titulature des rois anglo-saxons. Néanmoins, tous ces ressorts portent sur des gentes. Elles laissent même apparaître ce mot ou des synonymes dans la titulature²⁶. Un tel usage constitue une nouveauté, qui se généralise au milieu du Xe siècle ²⁷, sous Edmund (939-946), et ses fils, Eadwig (955-959) et Edgar. Alors, l'expression gens Anglorum est utilisée, telle quelle, dans les chartes comme ressort des monarques ²⁸. De la sorte, le pouvoir des rois s'impose à un peuple, unifié, qui est celui des Anglais, celui-là même dont parlait Bède le Vénérable.

2. Intégrer les minorités

Les titres royaux ne se limitent cependant pas au ressort de la *gens Anglorum*. En effet, la logique de complexification des titulatures royales se traduit par l'adoption de titres complémentaires. Les rédacteurs d'actes royaux adjoignent bien souvent des éléments qui permettent d'encadrer, d'accompagner ou de renforcer la sujétion des autres peuples anglo-saxons et des diverses populations qui vivent ailleurs en Angleterre.

a) D'autres peuples

- La tutelle sur la Northumbrie, bien qu'elle ait été acquise par Æthelstan en 925, reste encore très fragile jusqu'en 954 : à plusieurs reprises, les Northumbriens reprennent leur indépendance, souvent à la suite du retour de potentats scandinaves²⁹. Cela pousse certains rois de Winchester, comme Æthelstan³⁰, mais surtout Eadred (946-955)³¹, à réaffirmer ponctuellement leur pouvoir dans la zone³². Avec l'annexion définitive du Nord en 954, quelques titres mentionnent clairement l'empire acquis par les rois de Winchester sur les Northumbriens. Cet élément de titulature a cependant tendance à décliner après le règne d'Eadred³³. D'une semblable manière, pendant la période 956-959, les Merciens et les Northumbriens obtiennent de ne plus être directement gouvernés par le roi de Winchester. C'est alors Edgar qui règne sur le nord et l'est du royaume, au nom de son frère aîné, Eadwig. Pour accompagner ce mouvement, Edgar assume donc à huit reprises le titre de rex Merciorum³⁴. Ces références aux Merciens et aux Northumbriens sont cependant très ponctuelles et elles disparaissent assez vite.
- Le plus souvent, ces titulatures incluent d'ailleurs d'autres peuples : les Bretons et les autres païens qui habitent la région³⁵. Ces païens semblent assez mystérieux³⁶, mais ils renvoient vraisemblablement aux Danois et Norvégiens installés dans le nord et l'est de l'Angleterre. Or, la suprématie sur les Danois est au moins une fois affirmée dans une charte du règne d'Æthelstan, préservée dans une copie contemporaine³⁷.
- En somme, il ne s'agit plus d'affirmer une domination sur les divers peuples anglo-saxons de l'île, mais d'inclure aussi des peuples celtiques ou scandinaves. En effet, des migrants danois se sont installés dans le nord et l'est de l'Angleterre, tandis que la frontière avec les zones celtophones est très floue. Limiter l'inclusion politique dans le royaume aux populations anglo-saxonnes rex Anglorum supposerait d'ignorer la présence de ces populations hétérogènes. Certes, l'allégeance politique l'emporte généralement sur l'appartenance ethnique à cette époque³⁸, mais la division du monde en gentes est alors très ancrée³⁹. Dans un contexte où les autres peuples, anglo-saxons ou non, ne sont pas forcément enclins à être intégrés au royaume de Wessex, l'alliance de sujets d'origine scandinave en particulier n'est pas négligée par les rois de Winchester, qui reconnaissent une partie de leurs spécificités juridiques⁴⁰.

b) Une domination territoriale?

Dès Alfred, le roi est non seulement Anglorum Saxonum rex, mais il est également omnium Britanniae insulae Christianorum rector⁴¹. En ce sens, l'autorité du roi ne s'exerce plus sur un peuple, mais sur un territoire : la Grande-Bretagne. Les références à un territoire sont nombreuses. Elles renvoient à l'insula⁴², à la prouincia⁴³, à la tellus⁴⁴, à la regio⁴⁵, au rus⁴⁶,

mais plus couramment à deux entités géographiques: *Britannia*⁴⁷ et *Albio*⁴⁸. Ces deux titres apparaissent sous Æthelstan et se généralisent après la conquête d'York, en 954, c'est-à-dire à deux moments où les *subreguli* celtiques sont sous domination anglo-saxonne et apparaissent d'ailleurs dans les listes de témoins des chartes⁴⁹.

16 Ces deux termes issus de la géographie antique ont été médiatisés par Bède. Leur caractère objectif justifierait l'unité du monde insulaire et donc aussi la domination anglo-saxonne sur ce dernier. En ce sens, ils sont éminemment politiques. Après avoir été ressuscités pendant le règne d'Æthelstan⁵⁰, ils sont fortement utilisés par les réformateurs bénédictins⁵¹, dans le but de construire l'image du roi Edgar comme souverain exemplaire ⁵². Ce choix de territorialiser le ressort du roi permet d'intégrer de nouveaux sujets dans le royaume, sans prendre garde à leur origine, de renforcer le pouvoir du roi et de légitimer ses revendications insulaires, tout en donnant de la cohérence territoriale à l' Angleterre⁵³.

3. Conclusion

L'évolution de la titulature royale en Angleterre, entre 871 et 1016, suggère une nette évolution, notamment sous les règnes d'Alfred, Æthelstan et Edgar. L'apparition de nouveaux titres permet à terme la construction de la gens Anglorum comme concept politique opérant, tandis que les ressorts territoriaux utilisés par les rois induisent la reconnaissance de l'Engla-land comme territoire ayant sa cohérence. L'utilisation d'unités territoriales antiques, dans le même temps, objective et légitime les revendications hégémoniques sur l'île.

Cette ouverture territoriale sur l'île entière, ainsi que la démultiplication des peuples cités dans les titres royaux, constituent des éléments forts dans l'affirmation politique des rois de Winchester. Cependant, la domination sur ces autres peuples est parfois très vague : le titre utilisé est souvent celui de rector ou de gubernator, tandis que les frontières dans lesquelles le roi prétend intervenir restent volontairement floues – in circuitu persistentium. De cette manière, le roi ouvre la porte à d'éventuelles conquêtes et s'octroie un droit d'ingérence dans une sphère d'influence britannique, droit d'ingérence qui se matérialise de temps en temps par des interventions militaires.

La multitude de peuples dominés constitue enfin un élément classique pour définir ce qu'est un empire. Or, au même moment, l'utilisation de titres ronflants, à la fois longs et complexes, s'accompagne de l'utilisation des titres de basileus et d'imperator. La domination réelle du territoire insulaire est donc également appuyée ou figurée par le recours à une posture impériale.

NOTES

1. Patrick Wormald, « Engla Lond : the Making of an Allegiance », Journal of Historical Sociology, n $^{\circ}$ 7, mars 1994, p. 1-24, p. 6.

- 2. Mark Blackburn (éd.), Anglo-Saxon Monetary History, Leicester: Humanities Press, 1986; Id., « Mints, Burhs, and the Grately Code, cap. 14.2 » in: David Hill/Alexandre Rumble (dir.), The Defence of Wessex, Manchester: University Press, 1996, p. 160-175; Patrick Wormald, The Making of English Law, Oxford: Blackwell, 1999.
- **3.** Susan Reynolds, « What Do We Mean by 'Anglo-Saxon' and 'Anglo-Saxons'? », *The Journal of British Studies*, n° 24, octobre 1985, p. 395-414, p. 405 sqq. et *Kingdoms and Communities in Western Europe*, 900-1300, Oxford: Clarendon, 1984, p. 7-8 et 250-256.
- 4. Patrick Wormald, « Engla Lond », op. cit., p. 4.
- 5. Susan Reynolds, « What Do We Mean », op. cit., p. 405.
- 6. Patrick Wormald, « Engla Lond », op. cit., p. 13-14.
- 7. Sarah Foot, «The Making of Angelcynn: English Identity before the Norman Conquest», *Transactions of the Royal Historical Society*, n° 6, décembre 1996, p. 25-49, p. 32.
- **8.** Pour les chartes, voir Peter H. Sawyer, *Anglo-Saxon Charters*, London: Royal Historical Society, 1968; pour les lois, voir Felix Liebermann, *Die Gesetze der Angelsachsen*, Halle: Niemeyer, 1898; pour les monnaies, voir le *Corpus of Early Medieval Coin Finds et Sylloge of Coins of the British Isles*, http://www.fitzmuseum.cam.ac.uk/dept/coins/emc/, 2011, consulté en novembre 2012.
- 9. James Campbell, *The Anglo-Saxon State*, London: Hambledon, 2000, p. 40-41; Simon D. Keynes, « Edgar, *rex admirabilis* » in: Donald G. Scragg (dir.), *Edgar, King of the English*, 959-975, Woodbridge: Boydell, 2008, p. 3-59, p. 25.
- 10. Frank Barlow, Edward the Confessor, New Haven: Yale University Press, 1997, p. 136.
- 11. Wilhelm Levison, England and the Continent in the Eighth Century, Oxford: Clarendon, 1946, p. 92. Voir André Crépin et alii (éds.), Bède le Vénérable. Histoire ecclésiastique du peuple anglais, Paris: Cerf, 2005, Livre V, chap. 9, § 1.
- **12.** Simon D. Keynes, « Edward, King of the Anglo-Saxons » in : Nicholas J. Higham, David H. Hill (dir.), *Edward the Elder*, 899-924, London : Routledge, 2001, p. 40-66, p. 57-62.
- 13. S 343-S 346 et S 348-S 350. Voir aussi Code d'Alfred, § 49.10, les monnaies portant comme titre rex Saxonum ou rex Sax et la Chronique anglo-saxonne sub anno 885 (Janet Bately (éd.), Oxford: Brewer, 1986). Voir Simon D. Keynes, Michael Lapidge, Alfred the Great, London: Penguin, 2004, p. 227-228.
- 14. S 372, S 516, S 636 et S 654.
- 15. Dans le Code d'Alfred, § 49.9, le roi se place dans l'héritage des grands rois de l'île, le législateur du Wessex, Ine (688-726), le roi de Mercia Offa (757-796), et le premier roi chrétien du Kent, Æthelberht (vers 560-616). Janet Bately (éd.), op. cit., sub anno 886. Voir Frank M. Stenton, Anglo-Saxon England, Oxford: University Press, 1971, p. 232-233 et Eric John, Orbis Britanniae, and Other Studies, Leicester: University Press, 1966, p. 44-45.
- 16. Ibid., p. 45-46.
- 17. S 346-348 et S 354-356. Voir Simon D. Keynes/Michael Lapidge, Alfred the Great, op. cit., p. 228.
- **18.** Alban Gautier, *Asser. Histoire du roi Alfred*, Paris : Les Belles Lettres, 2013, chap. 1, 13, 21, 64, 67, 71, 73, 83 et 87.
- **19.** Simon D. Keynes, «King Alfred and the Mercians», in: Mark A. S. Blackburn/David N. Dumville (dir.), *Kings, Currency, and Alliances*, Woodbridge: Boydell, 1998, p. 1-45, p. 26.
- **20.** 52 occurrences entre 889 et 1013. Voir Sarah Foot, Æthelstan: the First King of England, New Haven: Yale University Press, 2011, p. 25-26.
- 21. Sarah Foot, « The Making of Angelcynn », art. cit.
- **22.** Lettre de Foulques à Alfred, in: Dorothy Whitelock (éd.), *English Historical Documents, c. 500-1042*, New York: Oxford University Press, 1955, n° 225; Chronique anglo-saxonne, *sub anno* 900 et monnaies de type *Two Emperors.* Voir Eric John, *Orbis Britanniae, and Other Studies, op. cit.*, p. 24-26 et Frank M. Stenton, *Anglo-Saxon England, op. cit.*, p. 211-212.

- **23.** Hubert Hall, Studies in English Official Historical Documents, Cambridge: Cambridge University Press, 1908, p. 193 et 199; Simon D. Keynes, « Edgar, rex admirabilis », art. cit., p. 6; Sarah Foot, Æthelstan, op. cit., p. 27-28.
- **24.** Frank M. Stenton, *Anglo-Saxon England, op. cit.*, p. 349-353 et Simon D. Keynes, *The Diplomas of King Æthelred « the Unready »*, Cambridge: University Press, 1980, p. 19-153.
- 25. 263 occurrences dans les suscriptions et 283 dans les souscriptions, jusqu'en 1016.
- **26.** Natio (S 827, S 885 et S 917), peod (S 452, S 779, S 914, S 1094), prosapia (S 622), populus (S 881, S 917), genologia (S 625).
- 27. Les chartes antérieures, S 360 et S 452, sont des faux.
- 28. 16 occurrences entre 868 et 1009. Simon D. Keynes, « Edgar, rex admirabilis », art. cit., p. 6.
- 29. Les Northumbriens se soulèvent entre 941 et 944, avant d'être soumis en 946-947, de se soulever à nouveau en 948 et d'être définitivement intégrés en 954 (voir Geoffrey P. Cubbin (éd.), *The Anglo-Saxon Chronicle : MS D*, Oxford : Brewer, 1996).
- 30. Dans la charte S 392, qui est toutefois sans doute un faux.
- **31.** Ces titres sont utilisés à huit reprises en 946, 949-950 et 954, c'est-à-dire après les trois opérations militaires d'Eadred en Northumbria, en 946, 948 et 954.
- 32. Voir Eric John, Orbis Britanniae, and Other Studies, op. cit., p. 55.
- 33. S 633, S 677, S 766, S 931.
- 34. Simon D. Keynes, « Edgar, rex admirabilis », art. cit., p. 13.
- **35.** Parfois, sont inclus les Cumbriens et les Écossais, comme dans S 779, qui est sans doute un faux.
- 36. D'autres chartes parlent de barbares ou de gentils, comme S 573, S 632 et S 725.
- **37.** S 1417. Voir Frank M. Stenton, *Anglo-Saxon England, op. cit.*, p. 353, et Sarah Foot, *Æthelstan, op. cit.*, p. 116. En revanche, S 914 qui fait état d'une domination sur les Orcades est très douteuse.
- **38.** Walter Pohl/Helmut Reimitz (dir.), *Strategies of Distinction*, Leiden: Brill, 1998. Pour l'application de ces principes à l'Angleterre, voir Dawn M. Hadley, *The Viking in England*, Manchester: University Press, 2006 et Susan Reynolds, « What Do We Mean », art. cit., p. 402 sqq. **39.** *Ead.*, *Kingdoms and Communities*, *op. cit.*, p. 256-331.
- **40.** Voir Matthew Innes, « Danelaw Identities: Ethnicity, Regionalism and Political Allegiance » in: Dawn M. Hadley/Julian D. Richards (dir.), *Cultures in Contact: Scandinavian Settlement in England in the Ninth and Tenth centuries*, Turnhout: Brepols, 2000, p. 65-88.
- 41. Alban Gautier, Asser, op. cit., § 1.
- **42.** 33 occurrences entre 924 et 990.
- **43.** 9 occurrences entre 871 et 1013.
- **44.** 17 occurrences entre 956 et 1002.
- **45.** 4 occurrences entre 961 et 984.
- **46.** 7 occurrences entre 944 et 958.
- **47.** Ce titre est courant dans les chartes (184 occurrences) et sur les monnaies (*rex to Brit*), dès les années 930, et dominant en particulier sous Æthelstan et Edgar.
- 48. 118 occurrences. Ce titre apparaît dès 935, mais on le retrouve majoritairement sous Edgar.
- 49. Eric John, Orbis Britanniae, and Other Studies, op. cit., p. 49.
- 50. Sarah Foot, Æthelstan, op. cit., p. 226.
- **51.** Il s'agit d'une manière de recycler le vieux titre de *bretwalda* cher à Bède, selon Frank M. Stenton, *Anglo-Saxon England, op. cit.*, p. 34 et Eric John, *Orbis Britanniae, and Other Studies, op. cit.*, p. 5-6.
- **52.** Eric John, *Orbis Britanniae, and Other Studies*, op. cit., p. 60; Simon D. Keynes, « Edgar, rex admirabilis », art. cit., p. 7; Julia Crick, « Edgar, Albion and Insular Dominion » in: Donald, G. Scragg, Edgar, op. cit., p. 158-170, notamment p. 164-165; Robert Rees Davies, *The First English Empire*, Oxford: Oxford University Press, 2000, p. 8-9, 35 et 49-50.

53. Eric John, Orbis Britanniae, and Other Studies, op. cit., p. 59-62; Sarah Foot, Æthelstan, op. cit., p. 213.

AUTEUR

ARNAUD LESTREMAU

(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/LAMOP (UMR 8589))